ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question écrite n° 69205

Texte de la question

M. Marcel Bonnot attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les revendications des producteurs de grains français réunis le 14 janvier dernier à Parthenay. Force est de constater, qu'avec des prix inférieurs à ceux pratiqués il y a trente ans, les exploitants de grandes cultures constatent un revenu négatif pour 2009. Les producteurs de grandes cultures ne peuvent plus supporter de tels prix et réclament des prix rémunérateurs. En conséquence, il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre en la matière.

Texte de la réponse

Le retournement de la conjoncture, enregistré en 2009, est sensible. La baisse du revenu a particulièrement touché les productions végétales pour la seconde année consécutive. Les exploitations de grandes cultures ont subi, de plein fouet, la hausse des prix des engrais dans un contexte de prix des céréales et des oléagineux en baisse par rapport à l'année 2008. La baisse du revenu pour l'ensemble des grandes cultures serait de 47 %, avec une baisse de 51 % pour les cultures de céréales, d'oléagineux et de protéagineux. De manière générale, la volatilité des marchés confirme la nécessité de veiller au maintien des systèmes communautaires de régulation des marchés que nous connaissons sous différentes formes d'achats publics : ces instruments constituent un « filet de sécurité » pour les opérateurs, le Gouvernement reste très attentif à son maintien. Les producteurs de céréales bénéficient par ailleurs, du plan exceptionnel de soutien à l'agriculture française qui a été annoncé par le Président de la République le 27 octobre 2009 à Poligny. Ce plan prévoit des prêts bancaires à hauteur d'un milliard d'euros et un soutien de l'État de 650 millions d'euros. Sur ce montant : 60 millions d'euros sont mobilisés pour alléger les charges financières des agriculteurs, avec la prise en charge d'une partie des intérêts des prêts de reconstitution de fonds de roulement ou de consolidation. Par ce soutien, le taux d'intérêt réel des prêts de trésorerie et de consolidation est réduit à 1,5 % sur cinq ans, et à 1 % pour les jeunes agriculteurs ; 200 millions d'euros permettent de prendre en charge une partie des intérêts de l'annuité non bonifiée 2010 et d'accompagner les agriculteurs les plus en difficulté ; 50 millions d'euros permettent la prise en charge des cotisations à la mutualité sociale agricole. Les agriculteurs ont accès aux dispositifs de ce plan depuis le 9 novembre 2009.

Données clés

Auteur : M. Marcel Bonnot
Circonscription : Doubs (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 69205
Rubrique : Agriculture
Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche
Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE69205

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 janvier 2010, page 696
Réponse publiée le : 16 mars 2010, page 2935